

Québec, le 28 février 2025

Monsieur Mathieu Giroux du secrétariat
de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Audience publique : Projet de parc éolien de la Madawaska sur les territoires de la ville de Dégelis et de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande par Parc éolien de la Madawaska S.E.C. Demande d'information de la commission d'enquête (Dossier 3211-12-252)

Monsieur

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la demande effectuée lors de la rencontre préparatoire aux séances publiques du 17 février 2025 par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Document demandé

- *La synthèse des mortalités d'oiseaux de proie dans les parcs éoliens du Québec.*

Note : Dans la synthèse préliminaire de 2015, on explique que cette dernière est produite en attendant la publication du document officiel. En 2017, une synthèse spécifique aux chiroptères est publiée, mais ne concerne pas les oiseaux de proie.

Le document *La synthèse des mortalités d'oiseaux de proie dans les parcs éoliens du Québec* n'a pas encore été publié, de sorte qu'il nous est impossible de vous fournir un tel document. L'équipe de spécialistes en avifaune au MELCCFP a analysé les données d'une trentaine de suivis de mortalités dans plusieurs parcs éoliens du Québec. C'est à partir de ces données que le rapport de Lemaître et al. (2017) a été rédigé le document *Mortalité chez les chauves-souris causée par les éoliennes*.

Bien que les résultats pour les oiseaux de proie n'aient pas été publiés, les résultats suggèrent que les oiseaux de proie sont moins affectés au Québec par les éoliennes que les chiroptères. C'est pourquoi le MELCCFP met dorénavant l'emphase sur les mesures de mitigation reliées aux chiroptères.

Les résultats pour les oiseaux de proie indiquent :

- Dans 55 des 65 inventaires de suivis de mortalités, aucune carcasse d'oiseaux de proie n'a été observée;
- Le nombre total de carcasses retrouvé est de 13 pour l'ensemble des parcs analysés;
- Aucune espèce d'oiseau de proie à statut précaire n'était présente dans les mortalités.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Original signé

Philippe Tambourgi
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs